

# Dispositifs de lutte contre le harcèlement et contre les violences sexuelles et sexistes

**MINES Paris place le respect du droit et de la dignité des personnes au premier plan.**

**Pour ce faire, elle a mis en place différents dispositifs d'aide et de soutien, ainsi que des actions de prévention contre les violences sexuelles et sexistes**

---

## Une cellule d'écoute interne

La **cellule d'écoute de MINES Paris** vient en aide à tous les étudiant.e.s qui se sentent victimes de discrimination sexiste ou sexuelle, de violence et/ou menace sexiste et sexuel, physique, verbale, écrite ou digitale, répétée ou non.

La cellule a pour champ d'application :

- la prévention : par la diffusion de campagnes de sensibilisation, d'information et de formation auprès de ses élèves.
- l'écoute et l'accompagnement (médical, psychologique ou juridique) des victimes, et la mise en place d'actions de protection.

Pour tout signalement :

✉ : [cev@minesparis.psl.eu](mailto:cev@minesparis.psl.eu)

---

## Une cellule d'écoute et de veille PSL

La **cellule d'écoute et de veille de PSL** offre un espace de parole et d'informations. Elle est dédiée à tout personnel (administratif, technicien.ne, ingénieur.e, enseignant.e et/ou chercheur-seuse, vacataire, hébergé-e) et tout étudiant.e inscrit.e ou travaillant sur les sites de l'Université PSL ou sur un des sites de l'un des établissements.

Elle a pour mission de faciliter le signalement des situations de violences sexuelles et sexistes, de harcèlement, de bizutage et de discrimination.

✉ : [cev@psl.eu](mailto:cev@psl.eu)

---

## Une permanence médico-professionnelle MINES Paris

Le médecin de prévention de l'établissement, **Dr HOANG**, assure une permanence à l'infirmerie (consultations gratuites) :

- lundi après-midi
- jeudi matin

✉ : [medecin-prevention@minesparis.psl.eu](mailto:medecin-prevention@minesparis.psl.eu)

---

## Une permanence médico-professionnelle PSL

➤ **Le pôle de médecine préventive** accueille sur rendez-vous (consultations gratuites) :

- à Dauphine - PSL, Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75016 Paris : les mardis, mercredis et vendredis de 9h à 17h30
- à l'Institut National des Jeunes Sourds, 254, rue Saint-Jacques, 75005 Paris : les jeudis de 9h à 17h30

✉ : [santeetudiante@psl.eu](mailto:santeetudiante@psl.eu)

☎ : **07 76 08 63 28**

➤ **Un service de téléconsultation médicale 7j/7J de 7h à 23h** est proposé (consultations gratuites). Il est accessible dès l'inscription administrative à l'école grâce à la réception d'un email de Qare afin de pouvoir activer son compte. La prise de rendez-vous peut alors se faire avec le praticien de son choix parmi plus d'une quarantaine de spécialités.

---

## Une permanence psychologique MINES Paris

Deux psychologues assurent une permanence pour les étudiant.e.s (consultations gratuites) :

- pour le cycle Ingénieur civil : mardi de 17h30 à 21h30 et de 12h15 à 17h en présentiel. Prise de rendez-vous par mail.

✉ : [psy-malcor@minesparis.psl.eu](mailto:psy-malcor@minesparis.psl.eu)

- pour tous les autres cycles (Masters, Mastères Spécialisés, Isupfere, doctorants, Corps des Mines) : en distanciel. Prise de rendez-vous par mail.

✉ : [psy-mortureux@minesparis.psl.eu](mailto:psy-mortureux@minesparis.psl.eu)

---

## Une permanence psychologique PSL

- Le PPOP (**Pôle de Prévention et d'Orientation Psychologique**) accueille sur rendez-vous (consultations gratuites) :
  - à Dauphine - PSL, Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75016 Paris : les mardis toute la journée, mercredis toute la journée et jeudis après-midi
  - à l'Institut National des Jeunes Sourds, 254, rue Saint-Jacques, 75005 Paris : les lundis matin, jeudis toute la journée, vendredis toute la journée
- ✉ : [santeetudiante@psl.eu](mailto:santeetudiante@psl.eu)
- ☎ : **07 76 08 63 28** (prise de rendez-vous)
- Un **service de téléconsultation psychologique** 7j/7J de 7h à 23h est proposé (consultations gratuites). Il est accessible dès l'inscription administrative à l'école grâce à la réception d'un email de Qare afin de pouvoir activer le compte. La prise de rendez-vous peut être faite alors avec un psychologue, un psychiatre...

---

## Une personne référente MINES Paris pour l'égalité femmes-hommes

MINES Paris PSL promeut l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'ensemble de ses personnels comme pour les étudiantes et les étudiants.

La personne référente peut être saisie pour toutes les questions relatives à l'égalité femmes-hommes ainsi qu'aux discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

✉ : [referente-egalite@minesparis.psl.eu](mailto:referente-egalite@minesparis.psl.eu)

---

## Une association étudiante MINES Parité

L'association **MINES Parité** a pour objectif de sensibiliser au sexisme, de mettre en place des actions pour lutter contre le sexisme à MINES Paris PSL et dans les moments partagés en dehors de l'école (WE intégration, soirées, Maison des Mines). L'association a aussi pour vocation de sensibiliser les étudiants et les étudiantes aux problèmes de violences sexuelles et sexistes. L'association travaille conjointement avec la direction de l'école à l'atteinte de ces objectifs, la création de la cellule de veille de MINES Paris PSL est un exemple de ce travail collaboratif.

---

## Une démarche d'amélioration continue

Lutter contre les violences sexuelles et sexistes exige non seulement que l'on se concentre sur la prévention et la suppression des comportements individuels des auteurs des actes de violence, mais aussi sur notre capacité collective à transformer les attitudes, pratiques et comportements fondamentaux qui ont pour effet une tolérance de la violence au niveau des relations interpersonnelles, de la communauté et de la société.

A cette fin, MINES Paris PSL met en œuvre une démarche de progrès basée sur trois principes :

1. **Former pour prévenir** : s'assurer que les usagers, les personnels mais aussi les vacataires soient formés à la réalité des VSS, à leurs conséquences sur les victimes et aux conséquences pour les auteurs.
  2. **Accompagner pour sécuriser** : faciliter le signalement des violences sexistes et sexuelles, des harcèlements et des discriminations et d'accompagner les victimes.
  3. **Responsabiliser pour progresser** : permettre de libérer la parole sur un modèle peer-to-peer dans lequel les élèves innovent, créent et produisent des contenus pour développer les compétences *ad hoc* par rapport à la survenance de violences sexuelles et sexistes.
- 

## Alerter la direction de MINES Paris

La direction de MINES Paris peut être saisie à tout instant par courriel en s'adressant :

- Le directeur de l'enseignement, **Frédéric Fontane** ou le directeur des études du cycle IC, **Matthieu Mazière** ou la référente égalité, **Béatrice Rocher** pour les élèves ingénieur.e.s cycle Ingénieur Civil,
- le directeur de l'enseignement, **Frédéric Fontane** ou le directeur des études du cycle Isupfere, **Pascal Stabat** pour les élèves ingénieur.e.s du cycle Isupfere

- le directeur de l'enseignement, **Frédéric Fontane** ou la directrice du doctorat et des Masters, **Alexandra Belus**, pour les doctorant.e.s et les Masters
- le directeur de l'enseignement, **Frédéric Fontane** ou le directeur des Mastères Spécialisés, **Jean-Christophe Sauriac**, pour les étudiants de MS
- le directeur de l'enseignement, **Frédéric Fontane** ou la directrice du Cops Technique d'Etat, **Catherine Lagneau** pour les ingénieur.e.s élèves du Corps des Mines

✉ : [prenom.nom@minesparis.psl.eu](mailto:prenom.nom@minesparis.psl.eu)

---

## Un conseil juridique

MINES Paris PSL peut apporter des conseils d'ordre juridique sur toutes ces questions grâce au support de juristes en interne et en externe.

*Les violences sexistes et sexuelles sont définies par l'HCR comme : « tout acte commis contre la volonté d'une personne et fondé sur les rôles différents que la société attribue aux hommes et aux femmes. Ces actes comprennent la menace de violence et la contrainte. Ils peuvent être de nature physique, émotionnelle, psychosociale et sexuelle et peuvent également s'exprimer par une privation de ressources ou d'accès à des services. Ces violences infligent des souffrances aux femmes, aux filles, aux hommes et aux garçons. »*

*Le harcèlement sexiste et sexuel est défini par la loi dans l'article 222-33 du code pénal comme ayant lieu dans 2 types de situation :*

*1/ Des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste, répétés ou imposés à une même victime par plusieurs personnes et qui portent atteinte à la dignité du fait de leur caractère dégradant/humiliant ou créent une situation intimidante, hostile ou offensante.*

*2/ Lorsqu'il est fait usage d'une forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle.*

*Le viol est défini par la loi dans l'article 222-23 du code pénal comme tout acte de pénétration sexuelle (buccale, vaginale, anale, par un objet, le sexe...) commis avec violence, contrainte, menace ou surprise. Il concerne aussi le fait de forcer une pénétration sur la « personne de l'auteur » : faire une fellation à une personne qui ne le veut pas par exemple.*